

**Objet : Equipements aquatiques – Centre Atlantis d’Ugine – Journée Marathon Fitness –
Lundi 10 décembre 2018**

Le Président de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 22 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018 portant sur les tarifs des Equipements aquatiques,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d’Agglomération Arlysère qui n’ont pas de caractère fiscal,

Vu l’arrêté n°2017-018 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Gérard BLANCO pour les affaires traitant des équipements sportifs de la Communauté d’Agglomération Arlysère,

Considérant l’organisation d’une journée Marathon Fitness, au Centre Atlantis d’Ugine, le lundi 10 décembre 2018,

Décide

Article 1 :

Le lundi 10 décembre 2018, dans le cadre de la journée « Marathon Fitness », les tarifs sont fixés comme suit :

- Gratuit pour les abonnés à l’espace remise en forme
- 5 € pour les extérieurs.

L’accès à la balnéothérapie est offert à tous les participants.

Article 2 : Le Centre Atlantis fermera exceptionnellement le lundi 10 décembre 2018 à 22h30.

Article 3 : En dehors de ces périodes, les tarifs des Equipements aquatiques prévus par la délibération n° 22 du 29 mars 2018 restent inchangés.

Article 4 : Mme la Directrice des Services, MM. les Directeurs des Equipements Aquatiques, Mmes et MM. les Régisseurs de recettes des Equipements Aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 22 novembre 2018

Le Conseiller délégué

Gérard BLANCO


